

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE 16 FEVRIER 2026

Le 16 février 2026, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Rémy SADOCCO, Maire. Monsieur le Maire a ouvert la séance à 19h20.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 29
Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 24
Conseillers absents et ayant donné procuration : 5
Conseiller absent : /
Date d'envoi de la convocation : 10 février 2026
<u>Membres présents :</u> SADOCCO Rémy - DE SANCTIS Nicolas - GEORGE Laurence - D'AMORE Franck - STOLL Claudine - KLEBER Laurence - HIDOUR Hamid - TOFFOLINI Dominique - GROSJEAN Françoise - FRITZ Alain - TRIVELLATO Daniel - JUNG Antoine - RUNG Sandra - CARE Raphaëlle - DE CIANCIO Nicolas - DE CIANCIO Catherine - MELLAB Nadia - CHRISTOPH Sandrine - FELBER Marjorie - BRUNDU Sandrine BONFOH Napo - ALBANTI Virginie - VERNEL Grégory - BUCKI Barbara
<u>Membres absents ayant donné procuration :</u> GABRIELE Julien à SADOCCO Rémy DUBOIS Arlette à TOFFOLONI Dominique MARTIG Hervé à STOLL Claudine GIROLDINI Christophe à DE SANCTIS Nicolas SOLVER Rémy à ALBANTI Virginie
<u>Membre absent :</u> /

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire propose Madame TOFFOLINI comme secrétaire de séance : adoptée à l'unanimité.

OBJET : Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2025
--

Monsieur le Maire soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2025 à l'approbation des Conseillers Municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler.

VU le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2025.

DCM N°01-2026**Objet : Débat d'orientation budgétaire**

Conformément à l'article L3312-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le débat porte sur les orientations générales du budget primitif 2026 et sur les actions qui seront conduites en section d'investissement et de fonctionnement.

Ainsi, le Conseil Municipal prend acte que la communication du rapport d'orientation budgétaire 2026, et la tenue des débats ont bien eu lieu.

DCM N°02-2026**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Maire informe que :

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU l'avis favorable des agents concernés.

Il appartient au Comité Social Territorial de formuler un avis préalablement à la délibération du Conseil Municipal sur l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du changement de la durée de temps de travail de certains agents et du recrutement d'agents contractuels, il convient de procéder aux modifications correspondantes au tableau des effectifs.

- La création d'un poste de rédacteur, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures ;
- La création d'un poste d'animateur, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures ;
- La suppression d'un poste d'adjoint d'animation, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 22 heures ;
- La création d'un poste d'adjoint d'animation, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 18 heures ;
- La création d'un poste d'adjoint d'animation, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 20 heures ;
- La création d'un poste de chargé de gestion foncière et patrimoine, dont la durée hebdomadaire est fixée à 35 heures ;
- La création d'un poste d'adjoint technique, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures ;
- La création d'un poste d'assistant de conservation, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures ;
- La création d'un poste d'agent d'entretien, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 27 heures ;
- La création d'un poste d'adjoint technique, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 35 heures ;

- La création d'un poste d'adjoint technique, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 8 heures ;
- La création d'un poste d'agent d'entretien, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 20 heures ;
- La création d'un poste d'adjoint administratif, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 15 heures ;
- La création d'un poste d'adjoint d'animation, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 20 heures ;
- La création d'un poste d'adjoint d'animation, dont la durée hebdomadaire du temps de travail est fixée à 30 heures ;

VU le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 16 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la proposition du Maire,

MODIFIE ainsi le tableau des effectifs à compter du 17 février 2026.

VOTE

- **POUR : 29**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

DCM n°3-2026

OBJET : Avenant au bail de chasse – modification du tarif de location – Avenant n°2

Monsieur JUNG Antoine, conseiller municipal délégué informe que :

VU le Code de l'Environnement, et notamment ses dispositions relatives à la location du droit de chasse,

VU le bail de chasse conclu le 29 janvier 2024 avec Monsieur DI FELICE Ludovic 2B rue Sainte Odile 57780 ROSSELANGE, locataire,

VU l'avenant n°1 au bail de chasse en date du 9 décembre 2025,

Considérant qu'en raison de l'afflux de promeneurs sur les terrains, les créneaux de chasse sont réduits, il est proposé d'ajuster le montant du loyer du bail de chasse à la baisse.

Le montant du bail de chasse est modifié à 200 euros à compter de 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer ledit avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n° 2 au bail de chasse conclu le 29 janvier 2024 avec Monsieur DI FELICE Ludovic 2B rue Sainte Odile 57780 ROSSELANGE locataire,

AUTORISE le Maire ou son adjoint à signer cet avenant, ainsi que tout document afférent à son exécution.

VOTE

- **POUR : 29**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

DCM n°4-2026

OBJET : Tarification spectacle « Brice chante Mike Brant »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un spectacle « Brice chante Mike Brant » est organisé salle Honecker le vendredi 24 avril 2026 à 21h00.

Une tarification de 5€ par personne sera mise en place pour le spectacle.

Il est proposé à l'assemblée valider ce tarif unique et d'autoriser l'encaissement par la régie manifestations et dons.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le prix de l'entrée à 5€,

AUTORISE l'encaissement par la régie manifestations et dons.

VOTE

- **POUR : 29**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

INFORMATION : Décisions du Maire

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20 heures 25.

Dominique TOFFOLINI
Secrétaire de séance



Mondelange, le 17 février 2026

Rémy SADOCCO

Maire

